

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2019

---

RÉFORME EUROPÉENNE DU DROIT D'ASILE - (N° 2343)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° CL14

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE UNIQUE

À l'article 25, après la première occurrence des mots :

« l'asile »,

insérer les mots :

« respectueuse de la souveraineté des États membres ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Si une Agence de l'Union Européenne sur l'asile doit naître, elle doit être respectueuse de la souveraineté des états membres.